

SAAQ

From: "Guérard, Martin" <martin.guerard@finances.gouv.qc.ca>
To: "Hareb, Samir" <samir.hareb@finances.gouv.qc.ca>
Date: Mon, 25 Apr 2022 13:35:32 +0000

Principaux messages pour demain :

- La SAAQ charge des frais administratifs aux citoyens
- Ceux-ci ne suffisent pas à couvrir ses coûts
- En vertu du Code de la sécurité routière, le MFQ et la SAAQ doivent convenir d'une entente quant à une portion des droits d'immatriculation que la SAAQ peut conserver
- Il s'agit d'un montant qui est indexé annuellement
- On recommande de reconduire la formule de financement
- Cela n'a aucun impact sur le cadre financier
- La présente entente, qui a pris fin le 31 mars dernier, prévoyait que la SAAQ devait s'efforcer d'éliminer son déficit cumulé d'ici 2028
- La SAAQ n'y arrivera pas en raison notamment de coûts additionnels en lien avec la pandémie et son projet informatique CASA
- La nouvelle entente fixerait de nouvelles attentes : retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2025 et élimination du déficit cumulé d'ici 2035

Martin Guérard

Sous-ministre adjoint aux relations fédérales-provinciales et aux politiques financières

Ministère des Finances

390, boulevard Charest Est, bureau 317

Québec (Québec) G1K 3H4

Téléphone : (418) 564-9674

www.finances.gouv.qc.ca